

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 16 février 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 06/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY

Présents : 10

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Vote du compte administratif 2022 - M57 - DE_002_2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 623.07			24 895.61	41 623.07	24 895.61
Opérations exercice	34 692.22	52 025.04	122 394.28	165 914.96	157 086.50	217 940.00
Total	76 315.29	52 025.04	122 394.28	190 810.57	198 709.57	242 835.61
Résultat de clôture	24 290.25			68 416.29		44 126.04
Restes à réaliser	4 280.40				4 280.40	
Total cumulé	28 570.65			68 416.29	4 280.40	44 126.04
Résultat définitif	28 570.65			68 416.29		39 845.64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ST FERRIOL, les jour, mois et an que dessus, et ont, les membres présents
signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément
aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___